Concentrations dans l'industrie électrique en Europe

Autor(en): **Sergent, René**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **45 (1965)**

Heft 1: **Concentration industrielle**

PDF erstellt am: **01.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-886601

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CONCENTRATIONS DANS L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE EN EUROPE

par M. René SERGENT
Vice-président délégué du Syndicat général de la construction électrique

DES TURFISTES. Au rythme régulier des années, les amateurs de littérature économique attendent, comme autant de turfistes à la tribune du pesage, le résultat de cette course de petits-chevaux où s'affrontent, selon le classement inexorable des chiffres d'affaires, les plus grandes entreprises du monde. Ces sportifs, pour peu qu'ils aient misé sur des firmes électriciennes, peuvent être déçus, car leurs favoris n'atteignent pas au gigantisme du Pétrole ou de l'Automobile. Si, de plus, ils ont misé sur des firmes électriciennes d'Europe, ils voient d'année en année s'affaiblir leurs espoirs.

SÉDUISANT MAIS SIMPLE. Malgré PHILIPS, malgré SIEMENS et BROWN BOVERI, l'Europe court loin derrière les U.S.A. ; elle se fait rattraper par le Japon.

Mais, pour séduisant que soit le critère de la taille des entreprises, il est trop simple.

1. La construction électrique et électronique est, avant tout, une industrie de « matière grise » où la recherche de base et le développement des matériels nouveaux jouent un rôle croissant et onéreux. Ici, des moyens financiers puissants sont nécessaires.

2. La construction électrique est aussi une industrie manufacturière, où les plus grands ensembles ne sont pas forcément les plus rentables : chaque branche de l'industrie, chaque firme recherchent la dimension optimum des unités de fabrications. Dans ce domaine, la concentration des moyens n'est pas toujours une nécessité. Elle peut devenir un danger.

3. La construction électrique européenne a pour clients : d'une part les services publics et les industries du monde entier auprès de qui elle se mesure avec ses concurrents américains et japonais ; d'autre part, le grand public, sur des marchés (E.F.T.A. ou C.E.E.) qui subissent en ce moment une vraie mutation et débordent les horizons familiers de la Nation. Pour soutenir la concurrence mondiale et étendre les réseaux commerciaux, une forte structure financière s'impose.

***

LES GOUTS DIFFÈRENT. Telles sont les considérations de base, un peu contradictoires mais généralement reconnues par les industries de la construction électrique en Europe, et, à vrai dire, dans le monde.

Dans l'application, les goûts diffèrent : les uns prônent la concentration des moyens de recherche, de production et de vente autour d'un type de matériel sinon unique, du moins très homogène. Les autres préfèrent la diversification.

Les premiers gagnent en efficacité, mais prennent le risque maximum d'obsolescence ou de récession conjoncturelle, ou les deux.

Les seconds peuvent perdre en efficacité ce qu'ils gagnent en sécurité.

Viennent ensuite des variations mineures : sacrifiera-t-on des techniques autonomes, pleines de souvenirs et d'espoirs ; osera-t-on réunir des chercheurs, ***prima donne*** rivales ou, plus simplement, les dotera-t-on de moyens d'essais communs, grands mangeurs d'investissements?

Sera-t-il politique de fermer tels ateliers, ou pourra-t-on se contenter de les spécialiser? Une direction

EXIGENCES DES TECHNIQUES. Dans cet atelier d'une usine française de matériels électroniques, les transistors en sont à un stade de micro-miniaturisation tel qu'ils doivent être montés sous microscope. L'évolution des techniques est, en ces domaines, si rapide qu'elle provoque le rapprochement des entreprises pour assumer les frais et mettre en commun les résultats des activités de recherche.

commune des fabrications ne va-t-elle pas réduire l'initiative et l'efficacité des directeurs locaux?

Quel usage faire des circuits commerciaux élaborés à grands frais autour de marques vénérables, sinon vénérées du public? Un effet de masse sera-t-il obtenu si la réunion se fait autour d'un nom connu; une pénétration profonde des marchés exigera-t-elle le maintien ou la création du plus grand nombre possible de marques distinctes?

A toutes ces questions, et à bien d'autres, les entreprises européennes de la construction électrique ont donné des réponses de la plus aimable variété, qui se retrouvent aussi bien dans leur organisation présente que dans les réformes en cours.

***

DEUX PETITS PAYS. Car cette profession bouge.

Quoique les pressions de la concurrence soient à peu près les mêmes sur tous les pays d'Europe, les réactions de l'organisme électricien varient de l'un à l'autre.

Dans tel pays, depuis longtemps socialiste, des banques actives et fortes ont imposé à l'industrie des formes de concentration exemplaires et massives.

Dans tel autre pays, qui vit sous l'affiche libérale, les géants de l'industrie électrique européenne ont abandonné depuis trente ans une bonne part de leur hégémonie à des concurrents plus modestes. Seule une offensive américaine trop voyante pourrait les amener à reprendre une part plus grande du marché.

Ailleurs, c'est l'État qui a provoqué par ses participations des concentrations solides qui poussent le secteur privé à faire de même s'il ne veut pas être étouffé.

Dans d'autres pays, la nationalisation des principaux clients de constructeurs contraint ces derniers à se rationaliser et se concentrer selon les vœux de leurs interlocuteurs monolithiques.

Enfin, deux petits pays, aux démocraties cependant dissemblables, ont frayé le chemin aux formes les plus éclairées de la concentration industrielle. Initiateurs de formules multinationales, ils inspirent parfois les investisseurs d'Outre-Atlantique, et font méditer les industries nationales qui songent à s'européaniser.

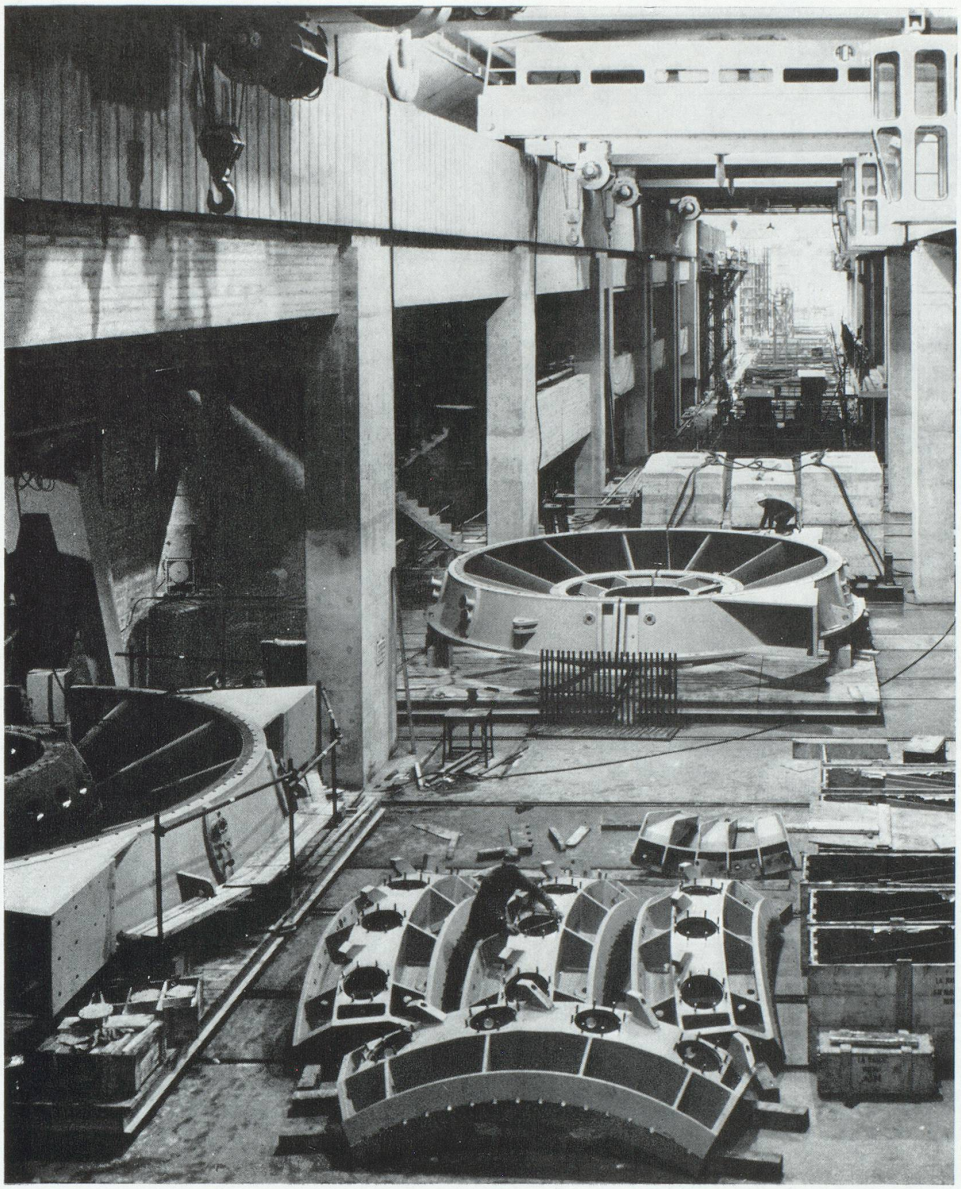

UNE ENTREPRISE COLLECTIVE. Cinq constructeurs, dont une firme suisse, ont mis en commun leurs moyens techniques pour l'équipement de l'usine marémotrice de la Rance. L'installation des vingt-quatre groupes " bulbe " de 10.MW, chacun est actuellement en cours.

Notre photo représente le montage sur place des alternateurs destinés à être immergés et spécialement conçus pour résister à la corrosion marine.

(Photos de la Compagnie générale de Télégraphie Sans Fil et de l'E.D.F.).

DIMENSION EUROPÉENNE. Les changements intervenus au cours des dix dernières années dans la répartition territoriale et la concentration des entreprises de la construction électrique en Europe ont été parfois considérables. Mais il ne s'agit, semble-t-il, que d'un prélude.

Les Gouvernements eux-mêmes n'ont pas encore fait grand chose pour susciter des firmes à l'échelle européenne : chacun d'eux maintient son système d'incitation nationale à la recherche scientifique et technique — et la somme des aides ainsi dispensées demeure légère. Chacun d'eux conserve son système de brevets et de normes, comme autant de musées de province, riches, mais difficiles à prospecter. Chacun d'eux garde sa législation des sociétés et sa loi anti-cartels, tandis que la Commission de Bruxelles commence à reviser l'une et alourdir l'autre. Certains pays favorisent les fusions, d'autres les contrarient ; aucun n'encourage une forme de société internationale.

Quoi d'étonnant si, dans ces conditions, l'Europe compte encore une vingtaine de constructeurs de turbines et d'alternateurs, tandis qu'aux États-Unis deux seuls subsistent? On peut même s'étonner d'y trouver, pour la télévision en noir, trois définitions seulement et pour la télévision en couleur l'intention — mais est-elle ferme — de n'en adopter qu'une.

Sans attacher aux mots une valeur excessive, les industries de la construction électrique sont, avec leurs tempéraments divers, à la recherche de la « dimension européenne ».

Le mouvement est bien amorcé. Avec quelques encouragements des gouvernements, les concentrations en Europe pourront prendre encore plus d'ampleur.

R. S.